



Mairie du Lavandou

DEMANDE DE SUBVENTION - ANNEE 2018

1. ASSOCIATION :

--

TOUTE NOUVELLE ASSOCIATION EST TENUE DE DEPOSER SES STATUTS EN MAIRIE

DECLARATION EN PREFECTURE DE : le :

Accusé de réception le : Parution au J.O. le :

Adresse site internet de l'association :

2. COORDONNEES DU PRESIDENT :

NOM :	Téléphone :
	Courriel :

ADRESSE :

3. SECRETAIRE OU PERSONNE RESPONSABLE A CONTACTER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : (OBLIGATOIRE)

NOM :	Téléphone :
	Courriel :

ADRESSE :

4. NOMBRE DE MEMBRES :

ADHERENTS ACTIFS OU LICENCIES :	HONORAIRES :	MOINS DE 25 ANS :
---------------------------------	--------------	-------------------

--	--	--

5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. COMPOSITION DU BUREAU :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. ADRESSE DES LOCAUX UTILISES :

N° DE TELEPHONE :

--	--

8. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :

9. TARIFS DES COTISATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RESULTAT :

--

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, merci de préciser les dates de début et de fin d'exercice

Exercice 2018

Date de début :

Date de fin :

RECETTES :

- Cotisations – Adhésions
- Licences - Engagements
- Produits des manifestations
- Dons – divers
- Subvention de fonctionnement à recevoir du Lavandou
- Subvention de fonctionnement à recevoir de Bormes
- Subvention Corso à recevoir de la Ville du Lavandou
- Subvention Corso à recevoir de la Ville de Bormes
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autres recettes (*préciser*)
- TOTAL DES RECETTES :

DEPENSES :

- Licences – adhésions
- Secrétariat
- Fournitures
- Correspondance
- Abonnements, locations, etc.
- Assurances
- Petit matériel
- Transports, déplacements
- Rémunération de personnel
- Frais de manifestations
- Documentation
- Fêtes et Cérémonies
- Compétitions
- Déplacements
- Autres (*préciser*)
- TOTAL DES DEPENSES :

BILAN PREVISIONNEL

--

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

PARTICIPEREZ-VOUS AU CORSO FLEURI DU LAVANDOU LE 18 MARS 2018 ?

OUI - NON

SI OUI, CREATION D'UN CHAR :

MOYEN - GRAND

Quelles manifestations prévoyez-vous d'organiser en 2018 ?

DATE/PERIODE	INTITULE ET DESCRIPTION	LIEU

Vos observations ou suggestions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Coût prévisionnel total des manifestations que vous comptez organiser en 2018 :

- Corso

- Autres

--

Montant(s) subvention(s) demandée(s) à la Commune du Lavandou sur l'exercice 2018 :

- Fonctionnement
(hors corso)

--

- Investissement

Je soussigné, M., Président(e) de l'Association rappelée ci-haut, conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n° 96-142 du 21 février 1996) :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- certifie exactes et sincères les informations contenue dans ce dossier,
- accepte le contrôle de l'organisme financeur,
- et m'engage à transmettre à la collectivité sur sa demande, une copie certifiée conforme du budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de l'activité.

Fait au Lavandou, le

Signature

Cachet de l'association

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Ce dossier est à retourner à la Direction Générale des Services de la Mairie du Lavandou, pour le 27 novembre 2017 dernier délai, accompagné d'un relevé d'identité bancaire et de vos statuts régulièrement déclarés en un seul exemplaire.

Si la somme des demandes de subventions sollicitées auprès des différentes autorités administratives est inférieure à 23 000 euros, vous n'avez pas à fournir d'autres documents.

Si votre (ou vos) demande(s) de subvention auprès des différentes autorités administratives est (sont) supérieure(s) à 23 000 euros, vous devez en plus nous fournir :

- Les derniers comptes approuvés
- Le dernier rapport d'activité approuvé

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, vous devez nous faire parvenir le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association ainsi que le compte rendu financier de(s) action(s) financée(s).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON RENSEIGNE, NON ACCOMPAGNE DES PIECES
DEMANDEES, OU ARRIVE HORS DELAI, SERA RETOURNE A L'EXPEDITEUR.**